

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 15

SEANCE DU 22 MARS 2026

Présents :

M. Franck JÉZÉQUEL, M. Christian CAMMAGRE, Mme Catherine AURIOL, Mme Virginie PARAIRE, Mme Ludivine LAROQUE, M. Frédéric MAUREL, Mme Chrystelle DERACHE, M. Mathieu LAFON, M. Fabien SIMONINI, M. Christophe MAURIÈS, Mme Magali CHABOT, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, M. Adrien BENOIST et Mme Pauline FOURNY

Date de la convocation : 18/03/2026

Date d'affichage : 18/03/2026

Mme Pauline FOURNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des deux délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET)

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- **VU**, les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- **CONSIDERANT** que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) prévoient que « *les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux* ».

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune de Fréjeville au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Christian CAMMAGRE et M. Thierry ZANARDO) de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) :

- Monsieur Christian CAMMAGRE
- Monsieur Thierry ZANARDO

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Frédéric MAUREL

Le secrétaire de séance,
Pauline FOURNY

